



**HAL**  
open science

## L'initiative privée au cœur de la valorisation du patrimoine géologique

Philippe Tanchoux

► **To cite this version:**

Philippe Tanchoux. L'initiative privée au cœur de la valorisation du patrimoine géologique. Patrimoine, Colloque international franco-chinois, East China University of Political science and Law, Jun 2013, Shanghai, Chine. pp.95-114. hal-01453159

**HAL Id: hal-01453159**

**<https://hal.science/hal-01453159v1>**

Submitted on 2 Feb 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**PATRIMONIUM 3e conférence internationale****29-30 juin 2013,****Philippe Tanchoux ; Maître de conférences en histoire du droit****Université d'Orléans, France****L'initiative privée au cœur de la valorisation du patrimoine géologique**

La géologie est la science qui étudie la Terre dans ses différentes parties directement accessibles à l'observation, s'efforçant de reconstituer leur histoire par l'étude de leur agencement. Elle traite de la composition, de la structure, de l'histoire et de l'évolution des couches internes et externes du globe terrestre. La géomorphologie, associant géographie et géologie émerge à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et s'entend aujourd'hui comme une « physique du relief, centrée sur la compréhension des processus de la morphogenèse, de leurs actions et interactions<sup>1</sup> ». Or, le concept récent de *géopatrimoine* tend à recouvrir les roches, les sols, les reliefs et les autres caractéristiques géologiques et géomorphologiques. Ces deux sciences aux problématiques distinctes soulignent l'ambivalence des éléments du patrimoine qui relie le naturel et le culturel, la première privilégiant une approche naturaliste de la formation de la Terre, la seconde une approche mêlée de culturalisme valorisant les reliefs et le paysage tels qu'ils sont vus par le regard humain.

Or, en France et de façon voisine sur le continent Européen, les patrimoines géologique et géomorphologique n'ont longtemps été considérés que comme éléments accessoires du paysage, de la nature, de l'urbanisme... Les mesures juridiques de protection de ces biens sont rarement systématiques ou spécifiques et leur mise en œuvre reste complexe (parcs nationaux et naturels, dispositifs montagne et littoral, sites et réserves). Outre le fait que la finalité des mesures existantes se résume souvent à contrôler la réalisation de travaux et aménagements, de façon conservatoire pour les biens protégés, (de façon plus souple pour les projets de territoires), l'application de ces dispositifs aux biens géologiques et géomorphologiques reste quantitativement marginale et la diversité des éléments patrimoniaux liés à la géologie (fossiles, grottes) ou à la géomorphologie (géomorphotypes ou géosites) ne correspond pas nécessairement aux outils juridiques disponibles<sup>2</sup>. Dans ce contexte particulier les géologues ont été pionniers pour défendre la reconnaissance du *géopatrimoine* et promouvoir un label innovant de « géoparc » destiné spécifiquement à ces biens (I). Ce label de géoparc présente de plus la particularité de maintenir une forte implication des acteurs privés et publics dans la protection et valorisation des géosites dans un projet de territoire commun (II).

---

<sup>1</sup> Sur tout ce développement Cf. Ch. Giusti, in *Géosciences*, n°7-8 mars 2008, p 36-42

<sup>2</sup> Prélèvements et commercialisation de fossiles et minéraux demeurent sous encadrés et ne sont pas protégés avec les mêmes facilités. Sur tous ces éléments, cf. Ph. Billet, *La protection du patrimoine géologique*, Paris, Atelier Technique des Espaces Naturels, 2002, p 61-142

## I – La prise en considération du patrimoine géologique/géomorphologique à l’initiative des scientifiques

### 1) La prise de conscience du *géopatrimoine* dans la sphère des géologues

La prise en compte du patrimoine géologique en Europe est inégale selon les pays. Si l’attention pour les « beautés de la nature » émerge dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle en Europe occidentale, (en Allemagne, en Belgique, au Royaume Uni, en France...) et suscite différentes législations protectrices sur le modèle des monuments historiques, le regard n’est pas porté exclusivement sur les éléments géologiques et est concentré sur l’aspect pittoresque et esthétique des sites. Seul le Royaume Uni connaît depuis le XIX<sup>e</sup> siècle un engouement touristique autour des sites géologiques remarquables<sup>3</sup>. Pour les autres, les premières mesures de protection de géosites apparaissent au tournant du XX<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup> alors que se développe à partir de 1909 et la protection de la nature biologique sauvage par le biais de parcs nationaux, en Scandinavie, en Suisse. Cette approche européenne artialisée de la nature, et prioritairement biologique, est sans comparaison avec l’initiative nord américaine de protection de la nature « sauvage » avec le premier parc national de Yellowstone de 1872, dans laquelle la géologie constitue un des éléments dans la protection globale de la nature.

Les Européens s’engagent plus avant dans cette voie au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, avec le développement d’inventaires géologiques, l’adoption de lois protectrices contre le trafic des collections de fossiles et la mise en place de parcs naturels<sup>5</sup>. A partir des années 1970 apparaissent les premières initiatives au Royaume Uni et en Europe occidentale pour la conservation spécifique des géosites à l’initiative des scientifiques dans un contexte de crise des industries minières et métallurgiques et de reconversion

---

<sup>3</sup> T. A. Hose, Editorial : geotourism and geoconservation, *Geoheritage*, 2012, n°4, pp 1-5; et C. V. Burek et C. D. Prosser, *The history of geoconservation*, Geological Society of London, 2008, 312 p

<sup>4</sup> Si la colline de Drachenfels en Rhénanie du nord est protégée dès 1836, et qu’une commission belge des monuments et sites apparaît dès 1827, les autres pays européens (Royaume Uni, France) se préoccupent de la protection des sites naturels au tournant du XX<sup>e</sup> siècle dans une approche esthétique. Les Scandinaves sont les premiers en 1909-10 à reprendre le modèle du parc national pour des éléments de nature vierge, cf. L. Erikstad, History of geoconservation in Europe, in *The history of geoconservation op. cit.*, pp 249-257

<sup>5</sup> Au sortir de la Seconde Guerre Mondiale, la France est l’un des rares pays développés à n’être doté d’aucune législation concernant des parcs nationaux. Seules des réserves naturelles créées et gérées par les Eaux et Forêts ou des organismes comme la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) ou la Société Nationale de Protection de la Nature (SNPN) existent. Le 27 novembre 1946, un décret institue le Conseil national de la protection de la nature, qui aura pour mission la définition des statuts des parcs nationaux en France. La loi cadre instituant les parcs nationaux, élaborée par le ministère de l’agriculture, est finalement adoptée le 22 juillet 1960 ; le premier parc national de la Vanoise inauguré en 1967. Avec la mise en place des parcs nationaux, des parcs naturels régionaux (PNR) (Décret du 1-3-1967), le développement d’un ministère de la protection de la nature et d’un conservatoire du littoral, des conservatoires de l’environnement.... le terme de « patrimoine naturel » est employé pour la première fois en France en 1967 pour la création des PNR. Cf. M. Ambert, *Contribution à la connaissance du patrimoine naturel languedocien, enjeux, concepts et applications*, Thèse Lyon 2, 2004, pp 8 et s.

des territoires<sup>6</sup>. Un premier groupe de recherche se constitue aux Pays-Bas en 1969 pour réfléchir à la conservation des sites géologiques, établir un inventaire des sites en Europe. Un groupe de recherche européen sur la conservation des sites d'intérêt géologique (European Working Group of Earth Science Conservation EWGESC) est mis en place en 1989 à l'occasion d'un congrès à Leersum (Pays-Bas), sous la direction du scientifique Gérard Gonggrijp<sup>7</sup>. Il se joint à la conférence des Réserves Naturelles Françaises en 1991 pour organiser au sein de la Réserve Géologique de Haute Provence (RGHP, France) le premier symposium international sur la protection du patrimoine géologique, sous le patronage de l'UNESCO, lors duquel est rédigée la Déclaration des droits de la mémoire de la Terre<sup>8</sup>. L'EWGESC se constitue en 1993 à Malvern en association sous l'appellation ProGEO, organise depuis lors des conférences et diffuse des publications qui résument 25 ans d'expérience européenne dans le domaine de la géoconservation<sup>9</sup>. De cette effervescence des scientifiques<sup>10</sup> naissent dans les années 1990 la notion de géodiversité, à l'instar de la biodiversité, pour valoriser une conservation holistique des géosites, et le label géoparc, combinaison d'ambitions de conservation des sites, de diffusion au grand public des connaissances de la géologie, et de projet de développement durable des territoires.

## 2) L'inadéquation du label Patrimoine Mondial (PM) de l'UNESCO aux particularités du patrimoine géologique

---

<sup>6</sup> Cette crise conduisit à la fermeture des mines et carrières, à la destruction d'un grand nombre de sites industriels en vue de leur reconversion, réduisant le nombre de lieux d'enquête et de recherches des géologues professionnels et amateurs et donnant lieu à la destruction de géosites majeurs (pour exemple le Royaume Uni) ou à leur abandon (Serbie). Cette évolution économique provoqua de façon limitée la préservation de certains sites et leur ouverture au public par le biais de sentiers de découvertes et dispositifs d'interprétation patrimoniale, Cf. T. A. Hose et al. Defining the nature and purpose of modern geotourism with particular reference to the United Kingdom and South East Europe, *Geoheritage*, 2012, n° 4, pp 25-43

<sup>7</sup> Depuis lors, ce groupe de recherche se réunit tous les ans à l'occasion de symposia et de congrès, cf. <http://www.progeo.se/history.html>

<sup>8</sup> Actes du 1<sup>er</sup> symposium international du patrimoine, géologique, Digne-les-Bains, 11-16 juin 1991, *Mémoires de la Société Géologique de France*, n°165, 1994, 276 p ; Cf. D. Morin, Actes du 1<sup>er</sup> symposium, *op.cit.*, p. 47-52.

<sup>9</sup> Sur tous ces éléments, cf. L. Erikstad, *The history of geoconservation*, *op. cit.* p 253. L'IUGS (Union Internationale des Sciences Géologiques), organisation non gouvernementale prolonge par un programme de travail Geosee en 2004 l'étude du développement du géotourisme sur le modèle des géoparcs européens.

<sup>10</sup> En France, c'est également la communauté scientifique qui s'est mobilisée la première et la réflexion s'engagea au ministère de l'Environnement au tournant des années 1990. Toute une série d'initiatives favorables au patrimoine géologique émergent : après le 1<sup>er</sup> Symposium international sur la protection du patrimoine géologique à Digne en 1991 ; les premières journées du patrimoine géologique en 1997, la création en 1998 d'une conférence permanente du patrimoine géologique suivie de la reconnaissance en 2002 (L. 27-2-2002 sur la démocratie de proximité) de la notion de « patrimoine géologique » débouchèrent sur la mise en place réfléchie d'un inventaire national à partir de 2007 à même de faciliter l'établissement de la liste nationale des sites géologiques protégés instituée par la loi Barnier du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, Cf. P. de Wever et al., *Vade-mecum pour l'inventaire du patrimoine géologique national*, SGF, Mémoire, hors série n°12, p 49-52.

Le label Patrimoine Mondial (PM) de l'UNESCO constitue une possibilité pour défendre le patrimoine géologique. En 2010, l'UNESCO valorise 730 sites dont 144 sites pour lesquels la valeur universelle est fondée sur les critères vii et viii<sup>11</sup>, et 39 sites remarquables pour leurs qualités géologiques et/ou géomorphologiques. Il faut ajouter les paysages culturels qui, caractérisés par l'interaction anthropique qui les a façonnés, sont parfois fortement marqués par la géologie. Ces biens semblent constituer une source nouvelle de potentiels patrimoniaux comme archives de la Terre, dans le prolongement des directives de l'UICN qui en 2008 promeut la conservation du patrimoine géologique commun<sup>12</sup>. Mais le nombre limité de sites géologiques/géomorphologiques labellisés ne recoupe pas l'ensemble des sites représentatifs de chaque âge d'évolution de la Terre utiles à préserver dans un but de maintien de la géodiversité<sup>13</sup>. Et le label Patrimoine Mondial, très exigeant par la nécessité d'une valeur universelle exceptionnelle, n'apparaît pas comme le plus approprié pour généraliser une protection du patrimoine géologique/géomorphologique à l'échelle mondiale. Les biens géologiques restent encore sous évalués<sup>14</sup> ou dominés par les critères culturels d'inscription<sup>15</sup>.

La conscience des limites du label PM en la matière explique sans doute le soutien de l'UNESCO aux initiatives en faveur de la géologie depuis les années 1990, avec la mise en place de groupes de

---

<sup>11</sup> Parmi les critères permettant l'inscription des sites naturels sur la liste du patrimoine mondial de la convention de 1972, le 8<sup>e</sup> critère prend en compte les exemples représentatifs des grands stades de l'histoire de la Terre, y compris le témoignage de la vie, de processus géologiques en cours dans le développement des formes terrestres ou d'éléments géomorphologiques ou physiographiques ayant une grande signification. Cf. *Patrimoine mondial*, n° 52, 2009 p 10. Les critères vii et viii sont essentiellement tournés vers la géomorphologie.

<sup>12</sup> C'est également l'UICN qui est chargée d'évaluer les propositions d'inscription géologique sur la liste du patrimoine mondial, avec l'aide d'experts pour les biens géologiques et géomorphologiques (Association Internationale des Géomorphologistes et l'Union Internationale des Sciences Géologiques). Elle dresse une liste de 13 critères supplémentaires pour évaluer les biens relatifs aux sciences de la Terre.

<sup>13</sup> Cf. C. Jones, History of geoparcs in *The history of geoconservation, op. cit.* pp273-279 et P.J Boylan, Geolocal site designation under the 1972 UNESCO World Heritage Convention, in *The History of geoconservation, op.cit.*, p 280-305. Outre le fait que seuls 72 sites sur 851 étaient repérés en 2008 au Patrimoine Mondial principalement ou accessoirement pour leur caractère géologique ou géomorphologique, les stratotypes caractéristiques de l'évolution de la Terre n'étaient pas repérés par les critères UNESCO (critère viii). L'absence de processus permettant aux représentants scientifiques de la géologie de se faire entendre et de participer à la labellisation Patrimoine mondial dans les structures UNESCO, le manque de reconnaissance de l'histoire géologique et l'absence d'intérêt de certains pays pour leur héritage géologique expliquent ce retard pour les biens en cause.

<sup>14</sup> Cf. <http://europeangeoparks.org> ; cf. également les propositions de valorisation du patrimoine géologique résumées dans le rapport établi par l'UICN en 2005, *Geological world heritage, a global framework*, <http://unesco.org>

<sup>15</sup> Pour exemple, Pétra en Jordanie, les fjords de Bergen en Norvège relient les éléments naturels au critère culturel, la catégorie des « paysages culturels » comme le paysage géologique de Tongariro en N<sup>elle</sup>-Zélande, ou ceux qui ont émergé un patrimoine immatériel dans le rapport particulier des populations au sacré comme à Uluru Ayers Rock en Australie diluent également la référence aux seuls biens géologiques de valeur universelle exceptionnelle.

travail, l'élaboration d'une liste de sites géologiques dans le monde (GILGES<sup>16</sup>) suivant des critères avant tout scientifiques, le soutien au dispositif des Géoparcs avec les directives adressées aux Etats parties pour contribuer à défendre ce patrimoine émergent. C'est aussi vraisemblablement l'objectif prioritaire de conservation du label PM qui a incité les géologues à ambitionner un label aux objectifs plus ouverts, associant géoconservation, développement durable et éducation pour un même projet de territoire, même pour des patrimoines ne présentant pas une valeur universelle exceptionnelle.

### 3) Le Géoparc : un projet à l'initiative des scientifiques ?

L'émergence de l'idée de géoparc est due à la rencontre de deux chercheurs, Guy Martini<sup>17</sup> (France) et Nicolas Zouros (Grèce) lors d'un congrès international de géologie à Pékin en 1997<sup>18</sup>. Constatant le manque d'intérêt du grand public à la cause géologique, ils se mirent d'accord sur la sollicitation d'un financement de la Commission européenne dans la valorisation du patrimoine géologique au sein de projet de développement de territoires sur le modèle des initiatives de la Réserve Géologique de Haute Provence développées depuis 1984<sup>19</sup>. Martini réussit à convaincre quatre partenaires

---

<sup>16</sup> La classification établie par l'UNESCO en 1991 s'appuie sur les références établies à Digne la même année. Le projet GILGES (Global Indicative List of GEological Sites) s'est prolongé sous la forme du projet GEOSITE, un temps soutenu par l'IUGS, et repris depuis par le groupe ProGEO. La liste des géosites remarquables est en voie de réalisation dans plusieurs pays européens sur la base des inventaires scientifiques nationaux, cf. L. Erikstad, History of geoconservation in Europe, in *The history of geoconservation op. cit.* p 253-254.

<sup>17</sup> Arrivé à Digne en 1978 comme étudiant de l'université de Provence pour réaliser un inventaire des sites géologiques des environs, Guy Martini fit émerger l'idée d'une Réserve naturelle qui fut adoptée par arrêté ministériel 84-983 du 31-10-1984. Devenu professeur de géologie, et directeur de la Réserve en 2012, il est parti vivre en Espagne en 2000 pour gérer des programmes Européens consacrés au développement durable, avant de devenir en 2004 Conseiller de la Ministre de la Culture du Gouvernement de Castille et Leon, chargé des politiques culturelles et assumant durant 6 ans la Direction du Festival International des Arts de Salamanque, plus important Festival Espagnol de créations contemporaines, cf. <http://provence-alpes.france3.fr>.

<sup>18</sup> Sur l'origine du projet, cf. G. Martini, N. Zouros, "European geoparks : geological heritage and european identity. cooperation for a common future", *European Geoparks Magazine*, 2001, issue 1, p 4.

<sup>19</sup> « L'implication d'une poignée de personnes (dont Guy Martini à l'échelle nationale puis internationale,) pour faire reconnaître le patrimoine géologique a permis de faire émerger cette notion, de faire naître les premières réserves géologiques et d'en faire la promotion. L'organisation à Digne, au sein de la Réserve géologique de Hte Provence créée en 1984 du premier symposium international sur le patrimoine géologique a donné à la Réserve un rayonnement international alors même que les actions de médiation expérimentées en son sein allaient servir de modèle [la RGHP fut même considérée par G. Martini en 2008 comme se développant depuis son origine en 1984 « comme un géoparc » dont l'expérience peut servir aux nouveaux membres, Geoparks... a vision for the future, *Geoscience* 2008, n° 7-8, p 185]. (...) La période postérieure à 1991 est une phase de développement avec l'extension du territoire (la Réserve compte aujourd'hui 59 communes, contre 36 en 1991 et représente une superficie de plus de 2 300 km<sup>2</sup>), l'accroissement de l'image internationale de la Réserve (le moulage de la Dalle aux ammonites pour le Japon...), le début d'un mariage réussi entre la Réserve géologique et l'art contemporain, et les programmes de développement durable autour de patrimoine géologique ». Dans le contexte des programmes européens Leader II des années 1990 qui avaient pour objectif de soutenir en zones rurales défavorisées des projets innovants de développement local, « la Réserve géologique a élargi son

européens déjà investis dans la conservation des biens géologiques pour se constituer en réseau de géoparcs : la réserve naturelle de Haute Provence, le parc culturel de Maestrazgo/Terruel (Espagne), le parc et museum d'histoire naturelle de la forêt pétrifiée des îles Lesvos (Grèce), le parc naturel de Vulkaneifel (Allemagne). La solidarité entre géologues prévalut ainsi sur les schémas de protection/valorisation patrimoniaux nationaux. Les objectifs signalés étaient de coopérer dans un souci de développement durable et de respect des identités respectives, de résoudre de façon imaginative à l'aide d'expériences comparées les problèmes propres à chaque site, et d'associer largement dans un réseau Européen les territoires présentant de telles caractéristiques géologiques<sup>20</sup>. La géoconservation globale devait être une ambition partagée, non le but propre de chacun des sites. L'initiative trouva l'appui des programmes européens Leader IIIC, INTEREG II et INTEREG III et celui de la Division des sciences de la Terre de l'UNESCO dès 1999<sup>21</sup>.

La convention fondant le label Geopark<sup>22</sup> fut signée à Lesvos<sup>23</sup> le 5 juin 2000 entre les quatre partenaires, le label fut déposé comme marque commerciale dans tous les pays de l'Union Européenne la même année. Une première rencontre sur le site de Maestrazgo en Espagne en 2000

---

*champ d'action vers l'économie locale. Le projet construit autour d'une réserve géologique repensée comme une « entreprise-territoire », a été soutenu par les institutions et les élus » alors que « le pays dignois n'existait pas encore ». « La RGHP a conçu un projet de développement touristique autour du patrimoine géologique impliquant de très nombreux partenaires locaux. Une politique de réseau a été développée. Afin d'impliquer la population locale et les différents acteurs, des rencontres et des formations ont été organisées par la réserve ». (cf. infra 2<sup>e</sup> partie) « Néanmoins, le projet lancé au sein de la réserve peine à obtenir durable les financements utiles au développement du territoire, ce développement local n'étant pas une des missions essentielles définies par l'État pour les réserves naturelles (conservation, connaissance), un poste d'agent de développement ne peut être financé dans ce cas. Si les collectivités territoriales sont localement impliquées, les limites du statut de protection ont constitué un argument supplémentaire à l'imagination d'un statut et d'une structure nouvelle comme le Geopark, capable de joindre le projet patrimonial et le projet de développement économique ». Sur tous ces développements, cf. Myette Guiomar, Le patrimoine géologique en prise avec son territoire, *Lettre de l'OCIM*, n° 123, mai juin 2009, pp 31-39 <http://ocim.revues.org/238> ; voir également le site de la Réserve Géologique de Hte Provence, <http://www.resgeol04.org/>; L. Erikstad, History of geoconservation in Europe in *The history of geoconservation, op.cit.*, pp 249-257 ; C. Jones, History of geoparks *The history of geoconservation, op.cit.*, pp273-279 ; ou *European Geoparks magazine*, n°1 p 4*

<sup>20</sup> <http://www.europeangeoparks.org>

<sup>21</sup>. L'UNESCO a soutenu de 1999 à 2001 le projet des Géoparcs par le biais d'un programme de financement en 1999 (prog. 156 EX 11 Rev) avant de réduire son soutien aux seules actions internes aux pays, (<http://www.unesco.org>). Elle avait participé à l'initiative du projet en développant le projet de programme Geoparc de l'UNESCO dès 1997, cf. C. Jones, History of geoparks, in *The history of geoconservation, op. cit.* p 274

<sup>22</sup> Le nom de *géoparc* ressort des propositions de la Division des sciences de la Terre de l'UNESCO dès 1997, et remplaça la notion de *réserve* initialement choisie, cf. N. Tobar Farsani, Geotourism and geoparks as novel strategies for socio economic development in rural areas, *International journal of tourism research*, n° 13, 2011, pp 68-81

<sup>23</sup> La convention de Lesvos des 3/5-6-2000 fonde le réseau européen ; (cf. M.L. Frey et al. Geoparks, a regional European and global policy, in *Geotourism : sustainability, impacts and management*, sous la dir. de D. Newsome, Ross Dowling ed. Oxford, 2006 pp 95-117).

rassemble les représentants de 20 potentiels géoparcs européens et le projet s'élargit à 12 sites membres dès 2001<sup>24</sup>. La signature la même année d'une convention de coopération avec l'UNESCO plaçant le réseau sous son patronage<sup>25</sup> enracine le projet dans une légitimité durable alors que les financements de l'Union Européenne assurent sa viabilité<sup>26</sup>. La convention complémentaire de Madonie en 2004 fait du réseau européen l'intermédiaire obligé pour toute candidature d'un territoire européen au Global Geopark Network institué par l'UNESCO.

## **II - Le croisement des intérêts publics de protection et privés de valorisation économique du patrimoine dans le projet de territoire du « Géoparc »**

- 1) La singularité du label Géoparc : la protection/valorisation du géopatrimoine comme projet de développement territorial

Le « géoparc » constitue une nouveauté parmi les outils de protection/gestion du patrimoine, influencé par les outils anglo saxons mis en œuvre dans la protection de la nature<sup>27</sup>. Son opportunité pour les géologues fut multiple : visant tout à la fois à éviter la confusion en termes d'image dans l'esprit du public et des populations locales liée à la multiplicité de statuts protecteurs, le géoparc s'est voulu différent des modèles de gestion des parcs nationaux ou réserves de Biosphère concentrés sur la conservation durable des sites. Il n'entend pas écarter la présence humaine qui a participé à façonner le site dans la durée et qui assure son attractivité pérenne pour les visiteurs. Destiné à être utilisé pour un site d'intérêt incontestable, ce label vise tant à la conservation du site qu'à l'éducation du public en sciences de la Terre et au développement durable du territoire<sup>28</sup>.

De ce fait, bien qu'attaché à la protection de l'objet géologique, le géoparc se singularise par une approche patrimoniale holistique à même de relier les patrimoines naturel et culturel dans une même perspective de protection et mise en valeur, obligeant à un inventaire préalable et hiérarchisé

---

<sup>24</sup> <http://www.europeangeoparks.org>

<sup>25</sup> Programme Géoparc de l'UNESCO, 15-4-1999, 156 EX 11 Rev, <http://unesdoc.unesco.org/images/0011/001151/115177f.pdf>.

<sup>26</sup> Les fonds LEADER IIC, INTEREG III B ET INTERG IIIC, INTEREG IV de l'Union Européenne assurent la pérennité financière du projet, cf. C. Jones, History of geoparks, in *The history of geoconservation, op. cit.* p 277

<sup>27</sup> Cf. l'exemplarité des sites australiens et les réunions des groupes de travail tenues à l'UNESCO à partir de 1991 pour dresser une Liste indicative Mondiale des Sites Géologiques (GILGES), (E.B. Joyce, Assessing the significance of geological heritage sites : from the local level to world heritage, in Actes du 1<sup>er</sup> symposium, *op.cit.*, pp 37-43 ; du même auteur, Australia's Geoheritage : history of study, a new inventory of geosites and applications to geotourism and geoparks, in *Geoheritage 2010*, n°2 pp 39-56). Dans le même temps la logique des financements européens LEADER pour les projets de développement des territoires ruraux à partir de 1991 et le modèle du « parc culturel » espagnol associant patrimoine matériel et immatériel promeuvent la conservation patrimoniale et le développement durable comme objectifs complémentaires, cf. *Geosciences*, n°7-8, mars 2008, p 182-190

<sup>28</sup> Sur toutes ces caractéristiques du géoparc, ses structures, son mode de fonctionnement en réseau et sa gestion, Cf. La charte du réseau européen des Géoparcs, <http://europeangeoparks.org>



des richesses valorisables sur le site et à leur promotion globale<sup>29</sup>. En ce sens, il peut apparaître comme un statut dérivé des parcs nationaux nord américains ou des biens classés PM de l'UNESCO<sup>30</sup>. S'y ajoutent la volonté d'y associer la création artistique et l'éducation aux sciences de la Terre pour valoriser « l'esprit du lieu », donner à sentir l'espace, penser le temps... Cette ambition est justifiée par la singularité symbolique du patrimoine géologique et son impact fondamental sur le développement des civilisations sur le territoire<sup>31</sup>. Le géoparc entend dépasser les modèles de médiation traditionnels des parcs pour laisser le visiteur déambuler dans un espace aussi vierge et sauvage que possible, débarrassé de sa qualité de « produit touristique à consommer », pour vivre librement une expérience de relation directe à la nature<sup>32</sup>. Cet idéal ambitieux conduit à privilégier une médiation sans impact visuel sur le site, et à valoriser une interprétation reliant le passé de la Terre vers ses futurs possibles<sup>33</sup>.

Deuxième particularité, le projet de développement durable et la valorisation du site par le développement de circuits, de musées, de programmes... font du géoparc un outil économique et social tourné vers l'avenir pour le territoire ET ses habitants, plus qu'une mesure exclusivement protectrice du site. L'interaction entre le développement socio-économique et culturel et la

---

<sup>29</sup> Les vertus de tels inventaires sur la connaissance des sites, à l'instar de ce que l'on connaît pour le patrimoine culturel en France depuis 1964, ne sont pas à démontrer. Ils facilitent le repérage et la connaissance, puis la conservation et la valorisation, voire le recours à des mesures juridiques de protection ; cf. pour l'exemple la réserve naturelle du Toarcien in *Geosciences*, 2008 *op.cit.*, p 170-176 ; cf. P. de Wever, Un inventaire du patrimoine géologique pour la France, in *Lettre de l'OCIM*, n° 121, 2009, pp 12-20.

<sup>30</sup> Cf. les méthodes systématiques utilisées par Parc Canada dans la définition du patrimoine de ses sites, ou la Valeur universelle exceptionnelle défendue pour les biens du patrimoine mondial par l'UNESCO invitant à une lecture holistique des patrimoines du site classé, cf. A. Charbonneau, « L'intégrité commémorative de Parcs Canada » préalable aux mesures de protection des territoires in *Val de Loire Patrimoine Mondial, identité, protection, valorisation*, Actes du colloque d'Orléans, 7-8/12/2012, à paraître aux PUR en 2013

<sup>31</sup> Les promoteurs de cette intégrité holistique des patrimoines soulignent que l'élément géologique n'a pas un impact seulement sur la nature. Du fait des ressources énergétiques ou minières ou de l'usage du sol pour l'agriculture, la forêt etc... pour lesquels la géologie est l'élément déterminant, ce patrimoine géologique est à la base du développement culturel des sociétés, des villes, des paysages, cf. R. K. Dowland, D. Newsome, *Geotourism*, *op. cit.* p 111

<sup>32</sup> Certains auteurs soulignent la nécessité de dépasser la seule valorisation géologique ou géomorphologique sur la base des parcs naturels existants et introduisent l'originalité la plus grande de ce type d'outil de valorisation du territoire en termes d'objectifs : il s'agirait de faire de ces géoparcs des lieux d'histoire de la Terre non anthropisés dans lesquels la philosophie, l'écriture et l'art pourraient se rencontrer pour que le visiteur revisite l'échelle du temps et décale son regard par rapport à la chronologie humaine, expérimente un autre rapport à la Nature en dehors de toute intervention humaine et touche au patrimoine tangible et immatériel. Bref un lieu unique où le patrimoine géologique, par son caractère transcendant entre nature et culture, ferait le lien entre un passé très ancien et les projets du futur dans laquelle l'humanité est appelée à s'inscrire. Ce vœu s'exprimait déjà lors du 1<sup>er</sup> symposium de 1991, G. Martini appelait à « *transmettre une façon différente de percevoir notre Terre et lui permettant de redécouvrir le Temps (...), la relativité de ce qu'il perçoit comme une réalité immuable* » et qui n'en est une que pour sa propre perception personnelle, in Actes du 1<sup>er</sup> symposium, *op.cit.*, p 111-118 ; p 188-190

<sup>33</sup> Cf. G. Martini, N. Zouros, Geoparks... a vision for the future, *Geoscience* 2008, n° 7-8, pp 182-190

préservation de la nature constitue même l'un des repères des géoparcs dans la perspective de l'Agenda 21 élaboré à Rio del Janeiro en 1992<sup>34</sup>. De ce fait, le géoparc, comme les parcs naturels, concerne non un site mais un territoire suffisamment étendu dans lequel la spécificité géologique ou géomorphologique d'importance internationale est remarquable. Et le géoparc, à l'instar du dispositif PM, n'est pas une mesure de protection juridique mais est conçu comme un label, à savoir un signe distinctif d'excellence, tel qu'on en trouve dans le monde économique. La marque « réseau Géoparc Européen » (EGN) illustre cette double évolution qui incorpore peu à peu le droit du patrimoine dans les dispositifs environnementaux et qui emprunte les mécanismes du milieu économique pour accroître la valorisation de biens plus qu'elle ne recourt aux servitudes juridiques contraignantes pour garantir leur conservation. Marqué par une dynamique de valorisation, le géoparc s'appuie sur une série d'engagements périodiquement évalués qui assurent la pérennité du label, tout en pouvant se combiner avec les outils juridiques de protection traditionnels pour ses éléments les plus remarquables. La démarche conduit les demandeurs du label à se plier de leur propre fait aux cahiers des charges prédéterminés par l'autorité de délivrance, et à assurer son respect continu au fil des évaluations périodiques. Le risque pour les acteurs locaux est une sanction moins juridique et solennelle qu'économique et symbolique vis-à-vis du marché touristique, à savoir le retrait du label. L'enjeu de protection peut y trouver son compte sous certaines conditions.

Au regard de ces principes, la charte de Lesvos<sup>35</sup>, inspirée des préconisations de l'UNESCO établies en 1997, fixe les critères de reconnaissance du géoparc et constitue un cahier des charges pour ses membres. Le géoparc doit être dirigé par une structure capable d'assurer des enjeux de protection des patrimoines, notamment géologique, et de développement durable au sein du territoire. Chaque site, dans le respect de ses traditions nationales, est libre dans le montage juridique de cette autorité gestionnaire (administration publique, entreprise privée ou d'économie mixte<sup>36</sup>). Si le lien entre valorisation patrimoniale géologique et développement du géotourisme constitue une des grandes originalités du géoparc, il ne doit pas conduire à aliéner la ressource patrimoniale. De ce fait, le commerce des éléments géologiques est par principe défendu<sup>37</sup> et l'éducation des visiteurs aux sciences de la Terre est un objectif complémentaire. Mais à l'inverse des parcs nationaux qui excluent la présence humaine et les activités économiques, l'association des entreprises locales à la

---

<sup>34</sup> <http://europeangeoparks.org>

<sup>35</sup> Cf. Charte de Lesvos, <http://www.europeangeoparks.org>.

<sup>36</sup> Les exemples en Europe du Sud Est montrent la diversité des choix faits : Le Hateg Country Dinosaur geopark en Roumanie est géré par l'université de Bucarest, comme le Géoparc Papuk en Croatie est impulsé par des géologues de l'université de Zagreb et des responsables du parc naturel de Papuk ; le géoparc de l'île de Rab est géré par une structure associant la municipalité de Rab, les chercheurs de l'université de Zagreb et les représentants croates de ProGEO. Les initiatives de géoparc sont fréquemment collectives, associant universitaires et administrations, Cf. T. A. Hose et al. Defining the nature and purpose of modern geotourism with particular reference to the United Kingdom and South East Europe, *Geoheritage*, 2012, n° 4, pp 25-43

<sup>37</sup> Les statuts des géoparcs interdisent ce trafic qui amoindrit la valeur géologique du site ; certains auteurs conduisent à nuancer le propos lorsqu'il s'agit de site d'extraction de pierres dont une part des déchets subsiste sur le site et peut être utilisée pour des souvenirs, comme le Gea Norvegica Geopark. Un plan de gestion semble indispensable à la préservation de ces sites, cf. L. Erikstad, *Geoheritage and geodiversity management : the questions for tomorrow*, *Proceedings of the geologists' association*, juillet 2012, 7 p

réalisation de produits liés au patrimoine local, le partenariat avec les artistes, les responsables du tourisme et producteurs sont évalués comme la clef de voute d'une géoconservation pérenne<sup>38</sup>.

Au regard de la pratique, la structure du géoparc se révèle être un statut alternatif aux mesures légales de protection ou au label PM pour le développement des territoires, mais n'est pas sans risque. Ainsi en Australie, le statut de géoparc est-il vu comme facilitant la valorisation économique de géosites géographiquement proches, insuffisamment remarquables pour justifier le statut de parc national, en lien direct avec d'autres richesses patrimoniales (naturelles et culturelles) pour le développement de territoire. C'est un statut qui se distingue des parcs nationaux et des sites PM lesquels sont gérés par l'autorité publique, sont de petites tailles, sont soutenus par des budgets publics restreints, et valorisent avant tout la nature biologique. La promotion du Kanawinka Global Geopark en 2008 traduit cette nouvelle logique de valorisation patrimoniale<sup>39</sup>. De surcroît, le géoparc se superpose à des sites bénéficiant de mesures légales de protection sans leur porter atteinte dans leur conservation ou leur autonomie de gestion. Il les met au contraire en réseaux au bénéfice du développement touristique commun du territoire auxquels ils appartiennent<sup>40</sup>. Vu comme un levier de développement en Pologne, le géoparc exige en revanche la formation et la sensibilisation préalable des acteurs locaux et une coopération globale pour favoriser de telles initiatives. L'exemple chinois est particulier car le géoparc semble utilisé comme alternative au label PM. La Chine dispose en 2007 d'un réseau de 139 géoparcs nationaux dont seulement 22 remplissent les critères pour être reconnus à l'échelle mondiale du GGN<sup>41</sup>. L'impulsion pour le développement de ces sites semble revenir essentiellement aux autorités gouvernementales, et les sites ainsi promus cumulent pour beaucoup d'entre eux plusieurs mesures de protection (parc forestier national, Aire d'intérêt historique et national, réserve naturelle nationale...). La plupart ont été reconnus geoparks en un temps record entre 2004 et 2007 et sont géographiquement concentrés dans le sud-est près des zones de population, ce qui souligne la primauté donnée à l'objectif d'économie touristique sur la géoconservation<sup>42</sup>. Ils rassemblent des aires déjà protégées à différents titres (culturel, naturel...) rassemblées dans un espace plus vaste qu'est le géoparc, confrontant parfois plusieurs autorités

---

<sup>38</sup> Cet enjeu de respect des traditions locales des habitants se pose en réaction aux pratiques suivies lors de l'institution des premiers parcs nationaux, obligeant les habitants à déménager et vivre en dehors du parc, N. Tobar Farsani, Geotourism and geoparks as novel strategies for socio economic development in rural areas, *International journal of tourism research*, n° 13, 2011, pp 68-81

<sup>39</sup> Cf. E. B. Joyce, Australia's geoheritage : history of study, A new inventory of geosites and applications to geotourism and geoparks, *Geoheritage*, 2010, n° 2, pp 39-56

<sup>40</sup> Cf. La stratégie de développement des géoparcs en Pologne (B. Wojtowicz et al. The perspectives of the development of tourism in the areas of geoparks in Poland, *Procedia Social and Behavioral Sciences*, 2011, n° 19, pp 150-157)

<sup>41</sup> Cf. Wang Lianyong, Multi designated geoparks face challenges in China's heritage conservation, *Journal of geographical sciences*, 2007, pp 187-196

<sup>42</sup> Le manque de lien entre la protection et la valorisation économique, notamment touristique, est avancé comme explication au retard de certaines régions dans la géoconservation de sites remarquables, cf. Huang Song, The geological heritages in Xinjiang, China : its features and protection, *Journal of geographical sciences*, 2010 n°20, pp 357-374

publiques sur l'aire géographique concernée et des intérêts conflictuels peu favorables au développement durable et à la géoconservation.

## 2) Le fonctionnement coopératif et la structuration en réseaux régionaux et mondial des géoparcs

Le réseau European Geopark Network (EGN), organisé en association, s'est doté d'institutions et de règles de fonctionnement qui valorisent l'initiative coopérative de ses membres<sup>43</sup>. Les modalités même de fonctionnement des deux sessions annuelles du comité de coordination promeuvent les caractères collectif et égalitaire de l'organisation, par la prééminence faite aux décisions collectives du comité sans esprit de représentation nationale<sup>44</sup> ni instance de supervision<sup>45</sup>. L'initiative des acteurs locaux pour définir le Geopark est préférée à l'établissement d'un statut générique par des organismes centraux comme pour les parcs nationaux<sup>46</sup>. L'obligation de présence des représentants des géoparcs, l'échange circulaire préalable d'informations et la constitution de réseaux thématiques de données, la préparation préalable en groupes de travail des projets communs, l'acculturation nécessaire des nouveaux membres aux décisions antérieures du comité participent à maintenir cette dynamique collective. L'absence de financement interne<sup>47</sup> et d'une structuration plus poussée est délibérée et se fonde sur une logique dynamique : outre l'économie financière d'un appareil administratif, elle vise à encourager une division égale des responsabilités au sein du réseau, et à maintenir une attitude active des membres au bénéfice de tous.

L'initiative privée à l'origine du projet ressort également de différents protocoles d'organisation de l'EGN. C'est d'abord la distribution des voix au sein du comité scientifique dans lequel les membres

---

<sup>43</sup> Un coordinateur et vice coordinateur élus assurent le soutien des actions du réseau. Un comité de coordination pilote la gestion du réseau. Il réunit deux représentants de chaque site, un scientifique géologue et un directeur de géoparc, administrateur territorial ou expert en développement économique local ou tourisme. Ce comité débat de l'ouverture du réseau et coordonne les actions et programmes entre membres. En parallèle, un comité scientifique réunissant des membres des sites fondateurs et des représentants de l'UNESCO, l'UICN ou l'UIGS intéressé à la promotion du patrimoine géologique délivre ses recommandations sur les orientations du réseau et l'adhésion de nouveaux membres. <http://www.europeangeoparks.org>

<sup>44</sup> Il n'y a pas de quota maximal de représentation nationale au sein du comité de coordination, juste un plafond de 5 géoparcs par Etat pouvant voter sur les décisions à prendre, <http://www.europeangeoparks.org>

<sup>45</sup> Si l'UNESCO se voit reconnaître un droit de veto à l'admission de nouveaux membres Géoparcs au sein du comité de coordination, ni l'UICN ni l'UIGS ne se voient reconnaître un droit de vote. <http://www.europeangeoparks.org>

<sup>46</sup> Le statut des parcs nationaux a été défini par l'UICN et la Commission Mondiale des Aires Protégées, cf. N. Tobar Farsani, Geotourism and geoparks as novel strategies for socio economic development in rural areas, *International journal of tourism research*, n° 13, 2011, pp 68-81

<sup>47</sup> Soutenus par des programmes ou financements d'organismes internationaux tels que l'UNESCO ou de l'Union Européenne, le réseau des Géoparcs européens ne dispose pas de fonds propres. Les coûts liés aux réunions des comités sont alternativement couverts par le site hôte de la réunion. <http://www.europeangeoparks.org>

fondateurs conservent une place à part à côté d'instances extérieures et de représentants des géoparcs<sup>48</sup>. C'est aussi sans doute le rejet implicite d'une structuration juridique sur le modèle des structures publiques<sup>49</sup> et la primauté faite à la langue anglaise, langue de diffusion scientifique des travaux des géologues et de dialogue au sein de l'UNESCO, dans la construction et la communication internationale du réseau. Cette démarche « d'entreprise » se prolonge par la mise en réseau transnational, l'établissement de certifications de qualité pour les produits et services du géoparc et la réévaluation quadriennale des critères d'attribution du label aux sites<sup>50</sup>. La logique de coopération et d'échanges dans la gestion de ces sites comme dans la recherche vise à éviter toute compétition entre territoires ou disciplines, au bénéfice global d'une géoconservation comme ambition partagée, à même d'être défendue comme politique européenne à part entière, sur une base identique à la conservation du patrimoine naturel ou culturel<sup>51</sup>.

Dans cette logique, différentes initiatives du réseau EGN sont mises en avant par chaque Géoparc<sup>52</sup>. Au-delà de la diffusion de l'European Geopark Magazine et d'une présentation sur internet de l'activité et des enjeux des géoparcs, les membres promeuvent chacun le « Geopark corner », un lieu de diffusion au sein de leur site pour présenter le réseau dans un site touristique majeur de leur territoire (avec des produits jumelés des différents sites comme des cartes présentant plusieurs sites européens... etc). Ils participent aux actions concertées du réseau et mettent en place sur leur site la semaine européenne des Géoparcs<sup>53</sup> et différentes activités pédagogiques et formations au montage de dossiers de candidature des Géoparcs. D'autres actions collectives non inscrites spécifiquement dans la charte peuvent être menées et tous se rejoignent sous un logo de communication commun dans leurs différentes actions. Une action directement ciblée sur la population locale vise à sensibiliser aux connaissances géologiques<sup>54</sup>.

---

<sup>48</sup> L'UNESCO, l'UICN et l'UIGS ont voix au comité, et G. Martini, N. Zouros et A. Schüller ont voix en tant que membres fondateurs. Les autres membres de ce conseil sont élus pour deux ans par le comité de coordination auxquels s'ajoutent les coordinateur et vice coordinateur dirigeant le réseau. <http://www.europeangeoparks.org>

<sup>49</sup> Parc Naturel Régional, Etablissement Public...pour des exemples français. Le vocabulaire institutionnel du réseau, d'inspiration anglaise, reste attaché à une dimension associative privée du réseau (comité de coordination, coordinateur, groupes de travail...), bien plus qu'à une institutionnalisation sur le modèle des organismes publics (président, commission, assemblée...) et reflète les choix de ses membres fondateurs comme l'origine scientifique des initiatives prises. <http://www.europeangeoparks.org>

<sup>50</sup> En 2009, quatre anciens géoparcs étaient ainsi signalés comme ne remplissant plus les critères imposés, cf. *Patrimoine mondial*, 2009, n°52, *op. cit.*, p 59

<sup>51</sup> Cf. L. Erikstad, History of geoconservation in Europe in *The history of geoconservation, op.cit.*, pp 249-257 ; p 255

<sup>52</sup> <http://www.europeangeoparks.org> ; cf. également *Patrimoine mondial*, 2009, n°52, *op. cit.* p 58

<sup>53</sup> Cela comprend des tours guidés, des discussions, des activités pour les enfants... Elle s'est tenue du 24 mai au 9 juin en 2013, cf. <http://www.europeangeoparks.org>

<sup>54</sup> Cf. L'exemple malaisien, au géoparc de Langkawi, où les populations peu diplômées sont directement ciblées par les actions de pédagogie, cf. N. Azman et al. Public education in heritage conservation for geopark community, *Procedia social and behavioral sciences*, 2010, pp 504-511

A l'échelle mondiale, cette culture du réseau a conduit à une structuration des géoparcs au sein du Global Network of National Geoparks<sup>55</sup>, sous le patronage de l'UNESCO, et avec la bienveillance de différents organismes internationaux<sup>56</sup> à compter de 2001. Cette initiative prolonge les partenariats anciens établis par l'UNESCO avec les géologues et les organisations intéressées au patrimoine géologique, même si l'UNESCO n'a pas pour autant mis en place un programme spécifique pour les géoparcs<sup>57</sup>. Le Global Geopark Network, à l'instar de l'exemple européen, a établi une plateforme de coopération et d'échange entre les sites et professionnels du patrimoine géologique, permettant aux géoparcs de tirer bénéfice des expériences partagées sous la forme de modèles de bonnes pratiques indépendamment des initiatives nationales des Etats<sup>58</sup>. L'encouragement à la structuration de réseaux régionaux à l'échelle des continents ou nationaux aboutit à la mise en place du Chinese National Geoparks Network en 2000 et à la naissance du réseau des géoparcs d'Asie et du Pacifique fondé en 2007<sup>59</sup> qui abrite désormais le précédent. L'Europe et la Chine sont les principales régions du monde où le géoparc s'est développé, l'Amérique du Nord (malgré la reconnaissance d'un géoparc au Canada) demeurant attachée à la géoconservation exclusive des activités humaines par l'intermédiaire de ses parcs nationaux<sup>60</sup> suivant la doctrine de la National Geographic Society<sup>61</sup>.

---

<sup>55</sup> Il est officiellement institué en juin 2004 lors de la première conférence internationale sur les géoparcs tenue à Pékin, et compte fin 2005 37 géoparcs : 25 européens et 12 chinois, (P. de Wever, *Vade mecum... op.cit.*, p 53). En 2008, le GGN regroupe 57 géoparcs : 33 en Europe, 20 en Chine, et 4 en Australie, Iran, Malaisie et Brésil (Cf. *Patrimoine mondial*, 2009, n° 52, pp 54-59). En 2012, le réseau rassemble 87 géoparcs ; 49 en Europe, 26 en Chine, et 12 répartis entre le Brésil, la Malaisie, l'Australie, l'Iran, le Canada, le Japon, la Corée, l'Indonésie, le Vietnam, cf. <http://www.globalgeopark.org/>.

<sup>56</sup> L'UICN, l'IUGS, l'organisation ProGEO, le Conseil de l'Europe, le groupe Malvern recommandaient, sur la base de la Déclaration des droits de la Terre rédigée à Digne en 1991, l'établissement d'un tel réseau mondial pour préserver l'environnement, favoriser le développement durable, élargir l'enseignement des sciences de la Terre, <http://www.europeangeoparks.org>.

<sup>57</sup> Des contraintes budgétaires, les risques de chevauchements entre label Geopark et label Patrimoine Mondial et de dévaluation du label des réserves de biosphères (MAB), l'absence d'expertise géologique au sein du programme MAB ont réservé l'implication plus avant de l'UNESCO au profit d'un soutien aux initiatives prises au sein des Etats membres par l'intermédiaire du « Global Geopark Network » placé sous son patronage. <http://www.europeangeoparks.org> ; Cf. N. Cayla, *Le patrimoine géologique de l'Arc Alpin*, thèse Université de Savoie, 2009, pp 27-35. Sur la coopération avec l'UNESCO par des accords de coopération du 20 avril 2001, la mise en place d'un réseau mondial en février 2004 et la Déclaration de Madonie d'octobre 2004 intégrant le réseau européen de géoparcs au réseau mondial des géoparcs de l'UNESCO, cf. <http://europeangeoparks.org>

<sup>58</sup> Là encore, à l'image de l'exemple européen et sur l'inspiration du modèle de la RGHP, le réseau rassemble des structures administratives, des organisations non gouvernementales, des scientifiques et associations pour établir un partenariat mondial aux objectifs voisins de ceux du réseau européen de préservation patrimoniale et de développement durable. L'ensemble des patrimoines des territoires (naturel, culturel, archéologique...) sont pris en considération dans une démarche holistique. Il fait également de la coopération et de l'échange les éléments privilégiés pour développer l'éducation, le tourisme et le développement local liés au patrimoine géologique des sites, <http://www.europeangeoparks.org> ; *Guidelines and criteria for National Geopark seeking UNESCO's assistance to join the Global Geopark Network*, 2006 ; cf. <http://www.globalgeopark.org/>

<sup>59</sup> *Patrimoine mondial*, 2009, n°52, *op. cit.* p 58

<sup>60</sup> <http://www.globalgeopark.org>

Cette hiérarchie de réseaux<sup>62</sup> veut faciliter l'association du monde universitaire, des écoles, des professionnels du tourisme, des entreprises. Aujourd'hui certains auteurs prônent une intégration plus poussée des organisations scientifiques et des réseaux de géoparcs au sein de l'UICN<sup>63</sup> pour rassembler en un seul réseau les défenseurs des patrimoines naturels biologique et géologique, au bénéfice d'une dynamique de coopération en faveur de la conservation patrimoniale mais aussi dans le but d'intégrer cet enjeu dans les politiques publiques régionales comme les directives habitat de l'Union Européenne<sup>64</sup>, alors que la géodiversité est encore largement ignorée par les mesures de protection légale nationales ou internationales<sup>65</sup>.

### 3) La coopération des acteurs au sein des géoparcs : le difficile équilibre entre les objectifs de conservation et de développement du territoire

L'action des géoparcs demeure un témoignage des partenariats locaux établis entre scientifiques, entreprises du tourisme, médias, politiques et représentants de la société<sup>66</sup>, dans la réalisation de formations, la mise en place d'itinéraires et programmes touristiques, la réalisation de documents pédagogiques scientifiquement indiscutables et d'émissions attractives dans les médias... Le jumelage entre sites peut en être l'aboutissement<sup>67</sup>. Plusieurs exemples peuvent être signalés.

La Réserve Géologique de Haute Provence, pionnière, avait expérimenté toute une gamme de propositions de valorisation du patrimoine géologique qui ont servi de modèles :

*« Avec l'aménagement depuis les années 1990 de circuits de découverte tels que « La Route du Temps », « Les hautes vallées de l'Asse »... et la réalisation d'antennes muséographiques situées aux portes de la Réserve comme le musée Sirènes et Fossiles à Castellane, le musée*

---

<sup>61</sup> T. A. Hose, Editorial : geotourism and geoconservation, *Geoheritage*, 2012, n°4, pp 1-5

<sup>62</sup> Cf. [www.unesco.org/science/earth/geoparks.html](http://www.unesco.org/science/earth/geoparks.html) ; patrimoine mondial géologique : une structure mondiale

<sup>63</sup> Union Internationale pour la Conservation de la Nature, <http://www.iucn.org/fr/>

<sup>64</sup> L. Erikstad, Geoheritage and geodiversity management : the questions for tomorrow, *Proceedings of the geologists' association*, juil 2012, 7 p

<sup>65</sup> Si la convention pour le paysage du Conseil de l'Europe de 2000 impose différentes obligations aux Etats l'ayant ratifiée en matière de géoconservation et de défense de la géodiversité, et si un certain nombre d'Etats (Espagne, Pologne, Norvège pour l'Europe, l'Australie, Canada et Etats Unis pour les parcs nationaux) disposent de législations avancées sur ces questions, la plupart des pays agissent lentement et aucune législation internationale en la matière n'est intervenue. Ce sont des chartes de bonne conduite, des plans de gestion qui pallient, sans contrainte juridique réelle, à cette indifférence pour le géopatrimoine, cf. C. D. Prosser, Our rich and varied geoconservation portfolio : the foundation for the nature, *Proceedings of the geologists' association*, 2012, 13 p

<sup>66</sup> Cf. L'exemple du géoparc Gerolstein dans le Vulkaneifel, R. K. Dowland, D. Newsome, *Geotourism, op. cit.* pp 101-105

<sup>67</sup> Cf. L'exemple de jumelage de la Volcano House de Strohn dans le Vulkaneifel Geopark et la communauté irlandaise Bummahon du Coppercoast Geopark, in R. K. Dowland, D. Newsome, *Geotourism, op. cit.* pp 111

*Terre et Temps à Sisteron, la maison de la Géologie à Barles, c'est l'ensemble du patrimoine local qui visait à être valorisé et non pas le seul patrimoine géologique. Ainsi chaque circuit a été accompagné de la publication d'un ouvrage réunissant tout ce qui fait la richesse et la diversité d'une de ces petites unités géographiques : histoire locale, économie, faune, flore, architecture. Au cours de la même période se sont développés les projets d'art contemporain. Cette aventure a réellement commencé lors de la célébration des 10 ans de la Réserve. Sur toute l'année 1994, la RGHP en collaboration avec le musée de Digne a sollicité des artistes pour venir créer, s'exprimer sur le territoire et surtout dans le musée de la Réserve à Digne. Quelques années plus tard, la collaboration entre la Réserve géologique et le musée Gassendi de Digne, a donné naissance au Cairn : Centre d'Art Informel de Recherche sur le Nature. Dans ce cadre, un nouveau projet avec Andy Goldsworthy a vu le jour : « Refuges d'Art ». Un sentier de randonnée pédestre partant du musée Gassendi à Digne parcourt une grande boucle de 134 kilomètres à travers les massifs de la Réserve. L'itinéraire est ponctué de « Refuges », sites choisis par l'artiste. Ainsi, chapelles, abris de bergers, maison des Résistants, tous ces lieux ruinés ont été reconstruits à l'identique, lorsque c'était possible, et conçus de façon à héberger de façon pérenne une création et accueillir les randonneurs, le temps d'une pose ou pour une nuit »<sup>68</sup>.*

D'autres géoparcs comme le North West Highlands Geopark en Ecosse ont repris ce modèle français, dans le prolongement d'un tourisme déjà ancien où les « beautés de la nature » avaient été encensées par la littérature ou la peinture. La réinterprétation du site par des installations d'artistes contemporains vise à renforcer la prise de conscience des visiteurs des valeurs liées au géotourisme et au paysage naturel, sous la forme d'expériences émotionnelles complémentaires à la pédagogie scientifique de la documentation distribuée<sup>69</sup>.

Fondé dès 1984 comme discipline universitaire, le géotourisme<sup>70</sup> en Allemagne impliquait une coopération intégrée entre politiques, universités géologues et industrie du tourisme. Dans cette logique, Le parc Gerolstein de Vulkaneifel<sup>71</sup>, membre fondateur du label géoparc le site avait déjà mis en place différentes actions (itinéraires de randonnée ; événements) à l'intention du public associant l'action des institutions territoriales, des entreprises du tourisme et des géologues dans une visée pédagogique. Le succès du géoparc a conduit à réunir 257 sites ouverts au public au sein de 5 communautés associées et 2 districts qui ont mis en place une structure de société à responsabilité limitée pour assurer la pérennité financière du géoparc.

---

<sup>68</sup> Cf. Myette Guiomar, Le patrimoine géologique en prise avec son territoire, *Lettre de l'OCIM*, n° 123, mai juin 2009, pp 31-39 <http://ocim.revues.org/238> ; voir également le site de la réserve géologique de Hte Provence, <http://www.resgeol04.org/>

<sup>69</sup> J. E. Gordon, Rediscovering a sense of wonder : geoheritage, geotourism and cultural landscape experiences, *Geoheritage*, 2010, 2, pp 137-154

<sup>70</sup> Sur la notion de géotourisme donnée par les scientifiques anglo saxons, cf. les conclusions de R. Dowling, D. Newsome, *Geotourism' issues and challenges*, in *Geotourism, op. cit.* pp 242-254

<sup>71</sup> Cf. M.-L. Frey et al. Geoparks, a regional European and global policy, in R. Dowling, D. Newsome, *Geotourism, op. cit.*, pp 95-117



Enfin, l'exemple du Géoparc des forêts pétrifiées de Lesvos, membre fondateur, met en lumière l'articulation judicieuse réalisée entre éléments patrimoniaux pour une plus grande attractivité touristique - et de ce fait, une meilleure géoconservation du site<sup>72</sup>-, et l'accompagnement économique des entreprises touristiques, résidences hôtelières, artisans, et coopératives produisant nourriture et boissons qui assure le développement de la région<sup>73</sup>. D'autres exemples européens comme le Géoparc Naturtejo au Portugal ou le Géoparc Beiga en Italie sont des exemples de développement touristiques mêlant tous les patrimoines matériels et immatériels dans des itinéraires à destination des visiteurs, agrémentés de multiples attractions et divertissements reliés thématiquement aux richesses géologiques du lieu<sup>74</sup>. Bref, le « géoparc » est devenu une marque significative d'un développement du tourisme durable. Le savoir faire européen dans le domaine de la géologie partagé par la voie de la coopération contribue encore à accélérer le développement de territoires ruraux ou en pleine mutation pour lesquels le statut de géoparc est significatif de gain d'attractivité<sup>75</sup>, et pour lesquels la géoconservation de territoires par le biais d'inventaires géologiques, de législations protectrices et même la sensibilité des populations à la géologie sont encore balbutiantes<sup>76</sup>.

#### Conclusions : limites et critiques du géoparc

Les expériences de ces géoparc montrent toutefois les limites de cet outil nouveau et de l'implication des intérêts privés<sup>77</sup>. D'abord, la sollicitation de ce label est tributaire de l'initiative des

<sup>72</sup> Les géosites majeurs et sites de fossiles, les paysages, les sites naturels les châteaux, monastères, acropoles et villages traditionnels, la gastronomie et les événements culturels locaux... tous les éléments sont valorisés dans une même démarche d'attractivité touristique complémentaire, cf. N. Zouros, *op. cit.* p 233. Mc Keever évalue l'effet induit du géoparc de Lesvos à 90 000 visiteurs par an, 35 emplois fixes et de nouveaux emplois saisonniers créés, (Mc. Keever et al, 2010. The UNESCO global network of national geopark, in *Geotourism: The tourism of geology and landscape*, D. Newsome, R. Dowling éd. Oxford; 225 p)..

<sup>73</sup> Voir également pour des exemples comparés de développement économique autour du géoparc et les activités et stratégies induites, N. Tobar Farsani, Geotourism and geoparks as novel strategies for socio economic development in rural areas, *International journal of tourism research*, 2011, n° 13, pp 68-81

<sup>74</sup> R. K Dowling, Geotourism's global growth, *Geoheritage*, 2011, n°3, pp 1-13

<sup>75</sup> Cf la région d'Idrija et Tolmin, en Slovénie, Geological heritage as an integral part of natural heritage conservation through its sustainable use in the Idrija region, Slovenia, *Geoheritage*, 2010, n° 2, pp 137-154

<sup>76</sup> Cf. la Grèce, N. Zouros, Evaluation, protection et promotion des sites géomorphologiques et géologiques de la région égéenne, Grèce, *Géomorphologie*, 2005, n° 3 pp 227-234 ; cf. également le Brésil où la protection des géosites n'est pas une préoccupation mais où le concept de géoparc est directement utilisé comme levier de développement territorial dès lors qu'on insuffle les connaissances suffisantes aux habitants pour une exploitation pérenne du géoparc, J. M. Piranha and al. Geoparks in Brazil, strategy of geoconservation and development, *Geoheritage* 2011, n° 3, pp 289-298

<sup>77</sup> Cf. G. Martini et N. Zouros, Geoparks... a vision for the future, in *Geosciences*, 2008 *op.cit.*, p 182-190 et les exemples de la réserve géologique de Hte Provence ; cf. M. Guiomar, Le patrimoine géologique en prise avec son territoire, *la Lettre de l'OCIM*, n°123 2009, pp 31-41 ou Ch. Venzal, Les partenariats au cœur de la stratégie d'introduction du géotourisme en France, *Teoros*, 29-2-2010, pp 67-76

acteurs locaux, non de l'Etat, et les logiques territoriales et sectorielles qui s'expriment dans l'obtention de cette reconnaissance - la compétition des territoires au sein d'un marché du tourisme... -, ne recourent pas nécessairement l'objectivité scientifique de valorisation du patrimoine géologique ou géomorphologique. De plus, la spécialisation thématique des géoparcs peut nuire à leur réception par le grand public de la même façon que leur démultiplication augmente la concurrence entre eux et amoindrit leur singularité par rapport aux autres structures, tels que les parcs nationaux ou régionaux. En outre, au regard des sites aujourd'hui répertoriés, la question demeure de savoir si ces géoparcs sont destinés à tout espace et relief ou s'ils ont vocation à s'appliquer à des territoires aux reliefs peu significatifs<sup>78</sup> : la réservation de celui-ci aux seuls sites exceptionnels montagneux ou littoraux aurait pour effet de priver le label de sa légitimité première, à savoir être l'outil adapté et adéquat de promotion du patrimoine géologique/géomorphologique.

Mais surtout, ce « Janus à deux têtes » qui rapproche les intérêts public de conservation et privé de valorisation économique n'est pas sans susciter une série de critiques contre la survalorisation des éléments touristiques classiques aux dépens d'une considération réelle pour la géoconservation, l'éducation aux sciences de la Terre et la recherche<sup>79</sup>. La récente effervescence brésilienne au regard de sa richesse géologique dans le développement de tels géoparcs (30 sites potentiels et la labellisation du géoparc de Araripe en 2006) illustre l'attractivité d'un levier de développement nouveau plus encore que l'ambition d'une géoconservation active. La mise en place de protections légales des géosites et l'effort d'éducation des populations et d'approfondissement de la recherche géologique apparaissent des préalables indispensables aux géologues brésiliens pour éviter un développement trop hâtif et inadapté de la formule du géoparc<sup>80</sup>. D'autres auteurs soulignent en complément que dans les géoparcs (comme dans les parcs nationaux), la surfréquentation touristique non encadrée conduit au résultat inverse de l'objectif initial de géoconservation et à des dégradations irréversibles<sup>81</sup>. Enfin, la structuration en réseau de sites égaux, malgré l'égide de l'UNESCO, n'empêche pas des divergences de compréhension des enjeux des géoparcs et une dérive possible vers une consommation touristique éloignée de la géoconservation<sup>82</sup>. Le développement des activités humaines et du tourisme doit trouver pour horizon indépassable la protection des

---

<sup>78</sup> Cf. Cl. Portal, *Reliefs et patrimoine géomorphologique. Applications aux parcs naturels de la façade atlantique européenne*, Thèse université de Nantes, 2010, 436 p, p 138

<sup>79</sup> Cf. T. A. Hose et al. Defining the nature and purpose of modern geotourism with particular reference to the United Kingdom and South East Europe, *Geoheritage*, 2012, n° 4, pp 25-43

<sup>80</sup> La formation de géologues, l'achèvement de l'inventaire national des géosites, la promotion de la géoconservation auprès des scientifiques et des habitants, constituent des préalables nécessaires J. M. Piranha and al. Geoparks in Brazil, strategy of geoconservation and development, *Geoheritage* 2011, n° 3, pp 289-298

<sup>81</sup> Une législation contraignant les comportements des visiteurs, une restriction d'accès, un encadrement en nombre suffisant d'agents, la mise en place de sentiers balisés et d'aires de vues... ; semblent être des solutions à explorer, D. Newsome et al. The nature and management of geotourism, a case study of two established iconic geotourism destinations, *Tourism management perspectives*, 2012, pp 19-27

<sup>82</sup> Cf. Les critiques portées par T. A. Hose à l'égard des conceptions du géotourisme des Australiens, R. K. Rowling et D. Newsome, cf. T. A. Hose et al. Defining the nature and purpose of modern geotourism with particular reference to the United Kingdom and South East Europe, *Geoheritage*, 2012, n° 4, pp 25-43

patrimoines géologiques alors que les fonds dégagés par le géotourisme doivent pouvoir être affectés à la recherche et à la géoconservation pour maintenir une préservation efficace des sites.